



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	48
Votants par procuration	8
Absents	25
Total des votes	50

7.1

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 février 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

#### ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOU COURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, M. BURET, Mme MONLON, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE, M AUBER, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. RABEL, Mme KERAUDRAN

#### ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M;BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME CLUZEL A M. MARIE, MME LOUVEL A M. DARMOIS, M. BEAUDOUIN A M. BURET, MME DUVAL A MME ROSA, M ,LEFRANCOIS A MME DUTILLOY , M, CHEVREAU À MME MOUCHEL

#### ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M BARRE, MME CLUZEL, MME LOUVEL, M. BEAUDOUIN, MME DUVAL, M LEFRANCOIS, MME CABOT, M. CHEVREAU, MME BINET, M. BAPTIST

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUCLOS

### N°DEL\_0022\_2026 Fixation des taux sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2026

Il existait des taux différents sur le territoire selon le zonage ci-dessous. Afin d'harmoniser ces taux sur tout le territoire et compte tenu du travail réalisé en vue de la mise en place de la taxe incitative, le Conseil communautaire a instauré, en date du 12 avril 2023, le principe de lissage avec un taux unique en 2024 considérant l'existence d'une égalité de services entre les différentes zones du territoire.

Ainsi, le taux de TEOM avait été fixé à 11,80 % en 2025. Il est proposé de reconduire ce taux pour 2026.

Rappel du zonage

Zone	Secteur	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
1	Communes de l'ex communauté de communes de Pont Audemer : Campigny, Colletot, Corneville-sur-Risle, Fourmetot, Manneville-sur-Risle, Pont-Audemer, Les Préaux, Saint-Mards de Blacarville, Saint-Symphorien, Selles, Tourville-sur Pont Audemer, Toutainville, Triqueville	11,07%	11,80%	11,80%	11,80%

2	Communes de l'ex communauté de communes de Val de Risle : Appeville-Annebault, Authou, Bonneville-Aptot, Brestot, Condé-sur-Risle, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Illeville-sur-Montfort, Montfort-sur-Risle, Pont-Authou, Saint-Philbert-sur-Risle, Thierville	12,06%	11,80%	11,80%	11,80%
3	Bouquelon, Marais-Vernier, Saint-Samson de la Roque, Saint-Thurien, Saint-Ouen des champs	11,56%	11,80%	11,80%	11,80%
4	Quillebeuf-sur-Seine	12,16%	11,80%	11,80%	11,80%
5	Rougemontier et Routot	11,80%	11,80%	11,80%	11,80%

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le code général des impôts,

**VU** l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

**VU** la loi de finances pour 2026,

**VU** la délibération du 12 avril 2023 actant le principe de lissage des taux de TEOM,

**VU** le débat sur les orientations budgétaires 2026 en date du 9 février 2026,

**VU** le projet de budget principal de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle pour l'exercice 2026 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission des finances du 19 février 2026 ;

*Le Conseil Communautaire décide,*

*Après en avoir délibéré*

*A l'unanimité,*

- **DE FIXER** pour 2026 le taux sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 11,80 % selon le tableau ci-dessous.

Zone	Secteur	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
1	Communes de l'ex communauté de communes de Pont Audemer : Campigny, Colletot, Corneville-sur-Risle, Fourmetot, Manneville-sur-Risle, Pont-Audemer, Les Préaux, Saint-Mards de Blacarville, Saint-Symphorien, Selles, Tourville-sur Pont Audemer, Toutainville, Triqueville	11,07%	11,80%	11,80%	11,80%
2	Communes de l'ex communauté de communes de Val de Risle : Appeville-Annebault, Authou, Bonneville-Aptot, Brestot, Condé-sur-Risle, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Illeville-sur-Montfort, Montfort-sur-Risle, Pont-Authou, Saint-Philbert-sur-Risle, Thierville	12,06%	11,80%	11,80%	11,80%
3	Bouquelon, Marais-Vernier, Saint-Samson de la Roque, Saint-Thurien, Saint-Ouen des champs	11,56%	11,80%	11,80%	11,80%
4	Quillebeuf-sur-Seine	12,16%	11,80%	11,80%	11,80%
5	Rougemontier et Routot	11,80%	11,80%	11,80%	11,80%

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 027-200065787-20260302-DEL\_0022\_2026-DE



Pont-Audemer, le 2 mars 2026  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

A handwritten signature in purple ink, appearing to be 'FC' or similar initials.



Francis COUREL